

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-003-14005/23/BM**

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec Ideal Connaissances relative aux modalités de participation de Métropole Aix-Marseille-Provence à la 13ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité organisées du 5 au 7 juillet 2023**

**60656**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

IDEAL Connaissances (IdealCO) et les Eco Maires organisent les Assises Nationales de la Biodiversité depuis 2011.

Cette manifestation annuelle se donne pour objectifs de faire avancer collectivement la réflexion et l'action pour freiner la dégradation de la biodiversité, qui constitue un enjeu majeur de notre société.

Elle vise à partager les expériences, les attentes et les difficultés ciblés autour de parcours thématiques : aménagement des territoires, biodiversité marine, protection et reconquête des écosystèmes, santé et biodiversité, agriculture et biodiversité, mobilisation et sensibilisation de la société civile, fiscalité et financements.

Elle constitue un évènement qui réunit près de 1 500 participants de toute la France principalement originaires de collectivités territoriales, de la recherche, du tissu associatif et des entreprises engagées dans la transition écologique.

À la suite de l'accueil du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Marseille en 2021, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé par les Eco Maires et IdealCO pour co-organiser la 13ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité les 5, 6 et 7 juillet 2023, à Marseille.

Elles s'organisent autour d'un espace expositions de conférences thématiques et de visites de terrain. Cette année un espace expositions sera également ouvert au public.

La Métropole Aix-Marseille-Provence dotée d'un patrimoine naturel exceptionnel est activement engagée dans la préservation et la préservation de la biodiversité.

En 2018, elle lance l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité, dans le but de partager la connaissance et aider à l'intégration des enjeux liés à la valorisation de la richesse écologique dans les politiques publiques.

La tenue des Assises Nationales de la Biodiversité sur le territoire provençal constitue une opportunité de renforcer l'engagement de notre institution en faveur de l'environnement et ainsi valoriser les initiatives et projets déployés.

En soutenant et participant à l'organisation des Assises Nationales de la Biodiversité, la Métropole renforce également son implication pour et avec les acteurs du territoire.

Une sollicitation auprès des principales institutions territoriales a été formulée par les co-organisateurs de la 13ème édition des Assises nationale de la biodiversité.

Il est proposé d'acter le principe d'une participation aux 13ème Assises nationales de la biodiversité et d'attribuer à IdealCO une contribution financière d'un montant de 30 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 438 300 euros, répartis comme suit :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant (en euros TTC)</b>
<b>Partenaire principal</b>	
Département des Bouches-du-Rhône	300 000 €
<b>Partenaires institutionnels et collectivités</b>	
Région Sud PACA	30 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 000 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	10 000 €
Autres	10 000 €
<b>Partenaires privés</b>	
Entreprises, fédérations, associations, etc.	55 000 €
<b>Inscriptions</b>	
Billetterie, déjeuners	3 300 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>438 300 €</b>

Ce partenariat prévoit pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de bénéficier en qualité de partenaire d'un affichage et d'un droit d'orientations sur l'évènement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le rayonnement national des Assises Nationales de la Biodiversité.
- L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au travers de sa compétence actions de valorisation du patrimoine naturel à l'organisation de l'évènement.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le principe d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux 13ème Assises nationales de la biodiversité qui se déroulera du 5 au 7 juillet 2023 à l'Hôtel du Département à Marseille d'une montant de 30 000 euros.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout acte y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2023, en section de Fonctionnement : chapitre 011, nature 611, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages  
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN